



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

dépendance

Question écrite n° 102940

Texte de la question

Alors que les aidants familiaux s'occupant de personnes âgées dépendantes capitalisent, au fil des années, une expérience technique et relationnelle importante, certains d'entre eux peuvent souhaiter s'investir dans le domaine médico-social pour en faire leur métier. Aucune disposition ne permettant de valider les acquis de l'expérience d'un aidant familial, M. Dino Cinieri demande à M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il entend mettre en oeuvre afin de remédier à cet état de fait.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102940

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 septembre 2006, page 9291